



Vente d'un objet sur internet et l'acheteur pas honnête

Par **lilotte19**, le **02/02/2012** à **18:51**

Bonjour,

J'ai vendu début janvier un perforateur via le site leboncoin.fr. L'acheteur devait venir chercher l'objet puis a voulu que je lui envoie. Il a donc donné une participation aux frais d'envoi. Une fois reçu le chèque, je l'ai bien sûr encaissé. Je n'ai pas pu lui envoyer de suite car j'ai eu un empêchement. Il m'a donc menacé de porter plainte contre moi. Dès que j'ai pu lui envoyer, je l'ai fait, en lui précisant que si il continuait à me harceler, je porterais plainte pour harcèlement. Lui ayant dit ça, il m'a dit qu'il maintenait sa plainte juste parce que je comptais porter plainte si il m'ennuyait encore!! Que faire? Et comment être sûr que sa plainte existe?

Ai-je un recours à cela?

Merci pour votre réponse

Par **pat76**, le **02/02/2012** à **19:21**

Bonjour

Vous lui avez envoyé l'objet qu'il vous a payé.

Vous avez la preuve qu'il l'a reçu.

Affaire classée.